

SYNTHESE DU RAPPORT

S'inscrivant dans le cadre du renforcement de la transparence de la gestion budgétaire, le rapport sur les comptes spéciaux du Trésor (CST) pour l'année 2017 a pour objectif de mettre en exergue l'importance du rôle joué par les CST, en particulier les comptes d'affectation spéciale (CAS), en tant que levier essentiel de mise en œuvre des programmes et actions de développement.

Ledit rapport s'articule autour des axes suivants :

- L'évolution du nombre des CST qui a enregistré une diminution très marquée durant les quinze dernières années, passant de 156 en 2001 à 74 en 2016. Cette forte baisse est imputable essentiellement à la mise en place d'une logique de rationalisation et d'efficience en matière de gestion desdits comptes ;
- L'analyse de la structure des ressources et des charges des CST, par nature de comptes, au titre de l'exercice 2015 par rapport à celle afférente aux années 2013 et 2014 qui fait ressortir le bilan comptable ci-après :

1- Comptes d'affectation spéciale (CAS) :

Le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2015, à 156.379,39 MDH contre 147.192,01 MDH en 2014 et 122.839,24 MDH en 2013, soit une progression de 12,83% en moyenne par an sur la période 2013-2015.

Parallèlement, le montant global des dépenses réalisées par les CAS s'est établi à 53.626,31 MDH en 2015 contre 53.434,32 MDH et 42.587,22 MDH, respectivement, en 2014 et 2013, en hausse de 12,21% en moyenne par an sur la période 2013-2015.

2- Comptes de financement :

L'encours total des comptes de financement est passé de 519,67 MDH en 2013 à 436,32 MDH en 2015, soit une diminution de 83,35 MDH.

L'analyse de l'évolution dudit encours, par catégorie de bénéficiaires, montre qu'en 2015, les établissements bancaires ont bénéficié de 70,74% dudit encours, suivis par la Société de financement JAIDA avec 12,67%, la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) avec 9,62% et l'ONEE (Branche Eau) avec 5,35%.

3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux :

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 16,39 MDH au cours du premier trimestre 2016 et 334,58 MDH en 2015, contre 356,08 MDH en 2014 et 200,24 MDH en 2013. Quant aux crédits prévus par la loi de finances pour l'année 2016 et le projet de loi de finances pour l'année 2017, ils s'élèvent, respectivement, à 1.128,40 MDH et 400,91 MDH.

4- Comptes d'opérations monétaires :

Ces comptes ont enregistré en 2015, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, des ressources et des charges, respectivement, de 7,66 MDH et 97,05 MDH.

5- Comptes de dépenses sur dotations :

Les prévisions des ressources et le plafond des charges desdits comptes au titre de la période 2013-2015 s'élèvent à 31.230,49 MDH, représentant, respectivement, 15,18% et 17,46% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor.

- Les principales réalisations des CAS mettant en exergue l'importance des efforts déployés par l'Etat en vue d'assurer le développement économique et social du pays, de promouvoir l'investissement public et de réaliser la mise à niveau territoriale durable.

L'enveloppe totale des dépenses réalisées dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor s'élève en 2015, à 70.465,15 MDH dont 53.626,31 MDH représentant la part des comptes d'affectation spéciale, soit 76,10% du total.

La ventilation du montant desdites dépenses, par domaine d'activité, au titre de l'année 2015, se présente comme suit :

- Le domaine du développement territorial (25.273,47 MDH), soit 47,58 % ;
- Le domaine du développement humain et social (10.634,01 MDH), soit 20,02 % ;
- Le domaine du renforcement des infrastructures (6.958,91 MDH), soit 13,10 % ;
- Le domaine agricole et de la pêche (4.899,15 MDH), soit 9,22 % ;
- Le domaine de la promotion économique et financière (2.445,35 MDH), soit 4,60 % ;
- Les autres domaines (3.415,42 MDH), soit 5,48 %.